

223C1979
FR0000120693-FS0930

4 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 décembre 2023, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, États-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} décembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 885 204 actions PERNOD RICARD¹ représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,21% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Dont 1 094 347 ADR PERNOD RICARD (représentant 218 869 actions PERNOD RICARD). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 497 204 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 255 631 733 actions représentant 305 879 989 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.